

> Médecins spécialistes

Lettres d'entente n^{os} 112 et 122 – Listes de désignations modifiées

Des changements ont été apportés aux listes des disciplines et des installations autorisées pour la rémunération du montant forfaitaire selon la *Lettre d'entente n^o 112* et la rémunération du supplément de garde en disponibilité selon la *Lettre d'entente n^o 122*.

Vous trouverez les listes mises à jour à la page [Listes de désignations et listes de garde](#).

Ces changements entraînent la création de 5 nouveaux codes de facturation pour la discipline **Chirurgie cardiaque**. La date d'entrée en vigueur est rétroactive au **18 janvier 2024**.

Vous avez **90 jours** à compter de la date de la présente infolettre pour nous facturer vos services.

Lettre d'entente n^o 112

Code de facturation	Description	Tarif (\$)
19618	Montant forfaitaire quotidien en semaine, le samedi, le dimanche ou un jour férié en chirurgie cardiaque	215

Lettre d'entente n^o 122

Code de facturation	Description	Tarif (\$)
19029	Supplément de garde en disponibilité en chirurgie cardiaque , tous les médecins, le samedi, le dimanche ou un jour férié	570
19030	Supplément de garde en disponibilité en chirurgie cardiaque , tous les médecins remplaçants ou en support, le samedi, le dimanche ou un jour férié	570
19033	Supplément de garde en disponibilité en chirurgie cardiaque , tous les médecins, en semaine	190
19034	Supplément de garde en disponibilité en chirurgie cardiaque , tous les médecins remplaçants ou en support, en semaine	190

c. c. Agences de facturation commerciales

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
 Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
 Montréal 514 687-3612
 Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
 (mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)